

Communiqué du
Conseil National de Sécurité

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 7 juillet 2022, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour de la réunion a porté sur deux points :

- 1 – La situation sécuritaire générale et ;
- 2 – La situation sanitaire générale.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, une amélioration continue de la situation sécuritaire générale, depuis le mois de mai 2022.

Cette amélioration, qui se traduit par la baisse significative des incidents enregistrés dans divers domaines, est due aux multiples opérations de sécurisation menées par l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité, sur toute l'étendue du territoire national.

A ce titre, le Président de la République a vivement félicité les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité ainsi que les Grands Commandements et l'ensemble des Forces pour les résultats satisfaisants obtenus. Il les a, par ailleurs, encouragés à maintenir cette dynamique.

Le Conseil National de Sécurité a toutefois déploré le bilan tragique des pluies diluviennes qui se sont abattues sur notre pays, durant le mois de juin dernier. Ainsi, l'on a enregistré :

- 19 décès, 5 blessés, 151 personnes mises en sécurité et 13 évacuées ainsi que ;
- des inondations et de nombreux dégâts matériels, dans plusieurs quartiers du Grand Abidjan.

Face à ce triste bilan, le Président de la République a réitéré sa compassion à toutes les victimes et leurs familles. Il a félicité le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués pour l'assistance et le soutien apportés aux personnes sinistrées.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat, après avoir relevé que la Côte d'Ivoire, à l'instar de plusieurs pays dans le monde, est sujette aux conséquences néfastes des changements climatiques, a vivement exhorté les populations à libérer les zones à risque. Dans ce contexte, le Chef de l'Etat a instruit le Ministre en charge de la Sécurité à l'effet de renforcer le système d'alerte précoce, en vue de pré-positionner les secours aux alentours des zones à risque.

Enfin, le Conseil National de Sécurité, sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, a marqué son accord pour l'organisation, le dimanche 7 août prochain, à Yamoussoukro, de la cérémonie officielle du 62^e anniversaire de l'indépendance de notre pays.

Cette cérémonie comprendra, outre les honneurs au Chef de l'État, une grande parade militaire et un défilé civil. Aussi, les festivités de cette année, qui verront la participation du Liberia, en qualité d'invité d'honneur, auront pour thème : « *Lien Forces de Défense et de Sécurité – Populations, socle de la résilience nationale face aux nouveaux défis sécuritaires* ».

Le Conseil National de Sécurité invite donc toutes les populations à prendre part à ce grand moment de fierté pour notre Nation.

2 – AU TITRE DE LA SITUATION SANITAIRE GENERALE

Trois points ont été abordés :

- L'évolution de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire ;
- La situation de la Dengue en Côte d'Ivoire et de la Fièvre de Lassa en Guinée et ;
- La situation de la variole du singe ou monkeypox.

Concernant la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire, le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a fait un point de situation. Ainsi :

- À la date du mercredi 6 juillet 2022, la Côte d'Ivoire dénombrait 83 823 cas confirmés de COVID-19 dont 82 577 guéris, 805 décès et 441 cas actifs ;
- Les résultats enregistrés au cours du mois de juin 2022 ont montré une augmentation constante du nombre de cas positifs et du taux de positivité. Ainsi, l'on a enregistré 414 cas positifs, la dernière semaine du mois de juin contre 112, la première semaine du même mois. De même, le taux de positivité est passé de 2,4%, début juin, à 8,8%, fin juin. Toutefois, le taux de létalité demeure en dessous de 1%.

Selon le Ministre en charge de la Santé, cette reprise épidémique s'explique par plusieurs facteurs, notamment la saison des pluies et les nombreux déplacements occasionnés, entre autres, par les vacances scolaires. Cependant, tous les indicateurs enregistrés au cours des six (6) premiers mois de 2022 restent inférieurs à ceux de 2021, sur la même période.

En outre, le Ministre en charge de la Santé a informé le Conseil National de Sécurité de la prépondérance du variant Omicron ainsi que de l'identification en cours d'autres variants, sur toute l'étendue du territoire national.

Au titre de la vaccination, le Ministre en charge de la Santé a porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité que dans le Grand Abidjan, épice de la maladie avec près de 95% des cas positifs, 60% de la population cible a reçu la première dose de vaccin et 26% est complètement vaccinée.

Le Ministre en charge de la Santé a aussi informé le Conseil National de Sécurité de la poursuite du processus d'approvisionnement en vaccins, avec 23,5 millions de doses reçues à ce jour, sur plus de 30 millions de doses commandées.

Dans ce contexte, le Conseil National de Sécurité a instruit le Ministre en charge de la Santé à l'effet d'intensifier la sensibilisation ainsi que la vaccination des populations. Le Conseil National de Sécurité l'a également instruit de continuer à privilégier les dons dans l'acquisition des vaccins. A cet égard, le Président de la République, tout en se félicitant de la bonne collaboration avec les partenaires extérieurs de la Côte d'Ivoire, dans la lutte contre la COVID-19, a remercié ces derniers pour leur importante

contribution.

Concernant la situation de la Dengue en Côte d'Ivoire, le Ministre en charge de la Santé a porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité que notre pays a enregistré, à la date du 4 juillet 2022, 83 cas de Dengue dont 68 de forme hémorragique, et un décès. La majorité des cas se trouve dans le Grand Abidjan, en particulier dans le District Sanitaire de Cocody - Bingerville.

Concernant la situation de la Fièvre de Lassa en Guinée, le Ministre en charge de la Santé a informé le Conseil National de Sécurité que les autorités sanitaires guinéennes ont déclaré la fin de l'épidémie dans ce pays voisin de la Côte d'Ivoire, depuis le 1^{er} juillet 2022.

Enfin, s'agissant de la variole du singe ou monkeypox, le Ministre en charge de la Santé a notifié au Conseil National de Sécurité, l'apparition récente, en Europe et en Amérique, de cette maladie endémique dans certains pays africains.

De même, il a fait part des cas enregistrés au Nigeria et au Ghana, respectivement au nombre de 21 et 18 et des mesures adoptées par notre pays, dans le cadre du diagnostic du monkeypox virus et d'autres virus du même genre ou apparentés. Parmi ces mesures, figure, notamment, la dotation de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), en réactifs PCR.

Le Ministre en charge de la Santé a toutefois rassuré qu'à ce jour, aucun cas de variole du singe n'a été observé en Côte d'Ivoire.

Ainsi, au regard de la situation sanitaire générale qui prévaut dans notre pays, le Conseil National de Sécurité a décidé des mesures suivantes :

- La reconduction de l'état d'urgence sanitaire pour une période de trois (3) mois, à compter du 1^{er} juillet 2022, et ;
- Le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies à potentiel épidémique.

Par ailleurs, le Conseil National de Sécurité exhorte les populations à respecter les règles d'hygiène et les gestes barrières. Il invite les personnes de 12 ans et plus à se faire vacciner contre la COVID-19, y compris celles qui sont en attente de la 2^e dose. De même, il incite les populations complètement vaccinées depuis plus de six mois, à faire leur dose de rappel.

À l'issue de la réunion, le Président de la République a exprimé sa satisfaction au Ministre en charge de la Santé ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du système de santé. Il les a encouragés à redoubler d'ardeur, en vue de l'éradication de toutes les maladies à potentiel épidémique dans notre pays.

Enfin, le Chef de l'Etat a invité les populations vivant en Côte d'Ivoire à la vigilance et au respect des consignes édictées par les autorités sanitaires.

Fait à Abidjan, le jeudi 7 juillet 2022
M. Fidèle SARASSORO,
Secrétaire Exécutif du Conseil
National de Sécurité